



DÉCISION DU MAIRE N°24/012

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION POUR LES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE

ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE

Prise en application de la délibération N°20-004 du Conseil Municipal de la commune d'Aubergenville en date du 12 juin 2020, donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire dans les matières définies par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le Maire d'Aubergenville,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la circulaire ministérielle du 26 mars 2019 relative au concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales, et intercommunales, et les bibliothèques départementales,

Vu la circulaire préfectorale du 13 mars 2024 informant du lancement de la campagne 2024 pour la DGD en faveur des bibliothèques franciliennes,

Considérant le projet de la Commune d'acquérir du matériel informatique et numérique afin de moderniser l'offre de la bibliothèque d'Aubergenville avec de nouveaux outils et la mise en place du prêt numérique en bibliothèque (PNB),

Considérant le programme d'investissement de la Commune et son engagement à entreprendre ces acquisitions estimées à 7 416 € HT, soit 8 900 € TTC,

Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État jusqu'à 50% du montant HT des dépenses éligibles, dans le cadre de son dispositif d'aides aux investissements et au fonctionnement non-pérennes des bibliothèques municipales, intercommunales et départementales,

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2024

Application agréée E-legalite.com

Considérant que le plan prévisionnel de financement se présente comme suit :

DÉPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT TTC
Ressources numériques documentaires (devis DILICOM)	60 €	72 €	ÉTAT - DGD Bibliothèques 2024 50% du montant HT des dépenses éligibles (hors maintenance et frais de livraison / installation)	3 583 €
Matériel informatique (devis BECHTLE et Amazon)	1 605 €	1 926 €		
Matériel numérique (tablettes, liseuses...) (devis BECHTLE)	3 301 €	3 961 €		
Logiciels et développements (devis C3RB Informatique)	2 200 €	2 640 €		
Maintenance (devis C3RB Informatique)	225 €	270 €		
frais de livraison (devis BECHTLE)	25 €	30 €		
			FCTVA	1 460 €
			Autofinancement Communal	3 857 €
TOTAL GÉNÉRAL DÉPENSES	7 416 €	8 900 €	TOTAL GÉNÉRAL RECETTES	8 900 €

DÉCIDE


Article 1 : De solliciter, dans le cadre du projet d'acquisition de matériel informatique et numérique de la bibliothèque municipale, une subvention auprès de l'État d'un montant de 3 583 €, au titre de la campagne 2024 de Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques de lecture publique.

Article 2 : De dire que la dépense est inscrite au budget primitif 2024 en section d'investissement.

Article 3 : De dire que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.

Article 4 : De dire que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet des Yvelines.

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 15.05.2024
Et Publié le 15.05.2024



Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

Fait à Aubergenville, le 15 mai 2024



Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2024

Application agréée E-legalite.com